



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

programmes

Question écrite n° 100764

Texte de la question

Mme Edith Gueugneau attire l'attention de Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur le concours national de la résistance et de la déportation (CNRD). Le concours vise à transmettre aux jeunes générations l'histoire et la mémoire de la résistance et de la déportation. Il est donc d'utilité nationale pour la cohésion de notre République. Le CNRD a été institué officiellement en 1961 à la suite d'initiatives d'associations d'anciens résistants et déportés. Chaque année un thème différent est choisi. Si des milliers d'élèves de collège et de lycée participent au concours national de la résistance et de la déportation, la généralisation de la participation à ce concours est essentielle, que ce soit dans son volet collectif (travail des élèves en groupe) ou individuel (rédaction sur un sujet en lien avec le thème de l'année en cours). Une mission a été confiée à plusieurs personnalités afin qu'elles réfléchissent aux perspectives d'évolution de ce concours. Ainsi, un arrêté du 23 juin 2016, complété par une note de service du 28 juin dernier, précise les différents axes de réforme. Parmi ceux-ci, la disparition de l'échelon départemental au profit de l'échelon académique n'est pas sans susciter de vives inquiétudes de la part des professeurs qui s'investissent aux côtés des associations. Ils craignent en effet que cette nouvelle organisation soit préjudiciable aux très fortes dynamiques déjà existantes à l'échelle départementale, comme cela est par exemple le cas en Saône-et-Loire. Dans ce contexte, elle lui demande de bien vouloir lui apporter toutes les précisions nécessaires quant au cadre de mise en œuvre de la réforme.

Données clés

Auteur : [Mme Edith Gueugneau](#)

Circonscription : Saône-et-Loire (2^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 100764

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [22 novembre 2016](#), page 9542

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)